



ADMISSION 2019 à la FORMATION DE MONITEUR-ÉDUCATEUR

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ
ÉPREUVE ÉCRITE
SAMEDI 2 MARS 2019
de 9 h 00 à 11 h 00**

Cette épreuve est éliminatoire pour les candidats qui obtiendront une note inférieure à 10.

EXPOSÉ RÉDIGÉ

Durée : 2 heures – Notation sur 20

« Jusqu'où devra aller le mal logement avant que l'on agisse ? ». Il s'agit là de l'une des questions que s'est posée, à l'hiver 2008, la Fondation Abbé Pierre. Depuis les drames d'Aubervilliers, de Marseille... où des personnes sont décédées dans l'effondrement de leurs logements, laissent à penser que les actions mises en œuvre sont insuffisantes ou mal adaptées.

Alors qu'une enquête récente pour la même fondation indique que la France compte environ 700 000 logements insalubres,

- comment définiriez-vous l'habitat insalubre ?
- selon vous quelles sont les causes de ce fléau ?
- quelles actions proposeriez-vous pour combattre l'habitat insalubre ?

Argumentez, illustrez votre point de vue.

FINALITÉS DE L'ÉPREUVE

- Apprécier la culture générale du candidat
- Vérifier ses aptitudes à l'expression écrite
- Il est tenu compte de l'orthographe et de la grammaire